conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: 03.07.2025 2.0

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022

Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® LY 8615 US

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: V94H-D0G9-A000-AQE8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Composants époxy

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Grijpenlaan 18

3300 Tienen Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

SDS FR-AM - - 400001009851

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS:

400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales,

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Catégorie 2

H341: Susceptible d'induire des anomalies

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

génétiques.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

1B

H360F: Peut nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques. entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoguer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H341

H360F Peut nuire à la fertilité.

Risque présumé d'effets graves pour les organes H373

à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Prévention: Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant

utilisation.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. P260

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]

1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

# 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline	5026-74-4 225-716-2 01-2119954405-36	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1A; H317 Muta. 2; H341 STOT RE 2; H373 (Appareil gastro- intestinal, Organes de reproduction féminins, Estomac) Aquatic Chronic 3;	>= 30 - < 50

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: 2.0 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

		H412	
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1- phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50
		Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3- époxypropyl)aniline]	28768-32-3 249-204-3 01-2119472303-45	Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 2; H411	>= 20 - < 25
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	2425-79-8 219-371-7 603-072-00-7 01-2119494060-45	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F	>= 3 - < 10
Davis Havaskia sa ala a ala sévicatia sa	and in maked many 10	aiguë  Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 100 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les secouristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

veux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Risques

> Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut nuire à la fertilité.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 07.10.2022 400001009851 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Movens d'extinction

inappropriés

Sovez prudent lorsque vous utilisez un iet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

**Phénoliques** 

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, Méthodes de nettoyage

> agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

: 2-8°C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: 2.0 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

# Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis( 4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis( 4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
4,4'- méthylènebis[N,N- bis(2,3- époxypropyl)aniline]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,7 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	6,66 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,16 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/kg p.c./jour
	Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	0,33 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: 2.0 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

	rs		systémiques	p.c./jour
p-(2,3-époxypropoxy)- N,N-bis(2,3- époxypropyl)aniline	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,35 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,1 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	

# Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-	Eau douce	0,006 mg/l
phénylèneoxyméthylène)]bisoxira		
ne		
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-	Eau douce	0,006 mg/l
phénylèneoxyméthylène)]bisoxira		
ne		
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-	Eau douce	0,005 mg/l
époxypropyl)aniline]	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0,0005 mg/i
	Eau douce - intermittent	0.047 mg/l
		0,047 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1000 //
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0.047
	Sédiment d'eau douce	0,017 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	0.000 "
	Sédiment marin	0,002 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	0.044 #
	Sol	0,011 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	1 2 2 2 4 11
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	Eau douce	0,024 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1 2 2 2 2 11
	Eau de mer	0,002 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de rév 2.0 03.07.2025

Date de révision: Numéro de la FDS: 03.07.2025 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Station de traitement des eaux usées 100 mg/l			
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	0,084 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Sédiment marin	0,008 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sol	0,003 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Oral(e)	0,028 mg/kg		
p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-	Eau douce	0,008 mg/l		
bis(2,3-époxypropyl)aniline				
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Eau de mer	0,001 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Eau douce - intermittent	0,042 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	0,101 mg/kg		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Sédiment marin	0,01 mg/kg		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Sol	0,015 mg/kg		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 137

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Forme : pâte

Couleur : brun

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: > 200 °C

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20 °C)

Densité : 1,16 - 1,2 g/cm3 (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

# 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 07.10.2022 400001009851

Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

### p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 037 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

# 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

DS: Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

toxicité aiguë par la peau

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 30 mg/m3

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 163 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,068 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée., La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: 1 100 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Espèce : Lapin

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.10.2022 2.0 03.07.2025 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritant pour la peau.

### 4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

BPL : oui

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Composants:

#### p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : Autres lignes directrices

Résultat : irritation légère

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux.

# 4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# ARALDITE® LY 8615 US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.10.2022 400001009851 2.0 03.07.2025 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Méthode OCDE ligne directrice 405

**BPL** oui

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

### p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce Souris

Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau Evaluation

chez l'homme

Méthode OCDE ligne directrice 429

Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau Résultat

chez l'homme

L'information fournie est basée sur les données de Remarques

substances similaires.

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition Peau Espèce Souris

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

# 4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Peau Voies d'exposition Espèce Souris

Evaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

# 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Voies d'exposition Peau

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**BPL** oui

Nocif par inhalation. Evaluation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

#### Composants:

# p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Essai de mutation génique des cellules

somatiques de rongeur transgénique Espèce: Rat transgénique (mâle) Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d

Résultat: positif

Type de Test: Essai de mutation génique des cellules

somatiques de rongeur transgénique Espèce: Rat transgénique (mâle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d

Dose: 25

Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: positif

BPL: oui

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle) Voie d'application: Oral(e) Dose: 438, 875, 1750mg/kg bw Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS:

400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: test in vivo

> Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

### 4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli

Concentration: 500 µg/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: positif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Génotoxicité in vivo Type de Test: Essai de mutation génique des cellules

germinales de rongeur transgénique

Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS:

400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Dose: 10/100/300/1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: positif BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de Test: Test des comètes alcalines in vivo sur

mammifères

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique

Dose: 500/1000/2000 mg/kg bw /day Méthode: OCDE ligne directrice 489

Résultat: positif

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle)

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 50, 1000, 2000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 5 d

Méthode: OCDE ligne directrice 483

Résultat: négatif

BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des

cellules somatiques de mammifères.

### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: essai de mutation inverse

Concentration: 10 - 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif BPL: oui

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Concentration: 1 - 100 µg/L

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

BPL: oui

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif BPL: non

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 4 d Dose: 187.5 - 750 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 62.5, 125 and 250 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales., Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet mutagène.

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.10.2022 2.0 03.07.2025 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

### **Composants:**

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 3 jours / semaine

NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOEL : 100 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOEL : 2 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

#### Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: 2.0 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

### **Composants:**

# p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 5/15/25 mg/kg bw/d

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 25 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 25 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/5/15/40 mg/kg bw/d Durée d'un traitement unique: 15 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOEL: 15 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOEL: 15 Poids corporel mg

/ kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg / kg

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS:

400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

### 4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Incidences sur le

développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 30, 90 and 270 mg/kg/day Durée d'un traitement unique: 15 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 90 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 90 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

# 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Effets sur la fertilité Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le

développement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/50/200/500 mg/kg bw/day

Durée d'un traitement unique: 43 d

Toxicité générale chez les parents: LOEL: 500 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 500 Poids

corporel mg / kg

Organes cibles: Appareil gastro-intestinal Méthode: OCDE ligne directrice 421

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 07.10.2022 400001009851

Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Type de Test: Étude étendue de toxicité pour la reproduction

sur une génération

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/10/55/300 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 55 Poids corporel

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 443

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/30/100/300 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 17 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le

développement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/33/110/300 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 18 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 110 Poids corporel mg /

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Type de Test: Prénatal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/125/250/500 mg/kg bw/day

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 250 Poids corporel mg /

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle

et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.10.2022 2.0 03.07.2025 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Composants:**

### p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Organes de reproduction féminins Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2.

### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

### p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 15 mg/kg bw/d Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 90 d Nombre d'expositions : one daily

Dose : 1.5, 5 or 15 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 50 mg/kg bw/day

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Nombre d'expositions : Once daily

Dose : 0, 50, 150, 450 mg/kg bw/day

Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Organes de reproduction féminins,

**Estomac** 

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2.

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 14 Weeks Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.10.2022 2.0 03.07.2025 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

NOAEL : >= 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks Nombre d'expositions : 5 d

Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 3 d

Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

### 4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 10, 50 and 200 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : ou

### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 200 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 28 d Nombre d'expositions : daily

Dose : 25, 100, 200, 400 mg/kg Méthode : Toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 263 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 h
Nombre d'expositions : daily

Dose : 0,30,100,300 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité à dose répétée -

Evaluation

: Nocif par inhalation.

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

N'est pas classé en raison du manque de données.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

### p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 18 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 13

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,42

mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

> 10 mg/l, mg

Durée d'exposition: 16 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 0,42 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets

néfastes à long terme.

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 : 11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

milieu aquatique néfastes à long terme.

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 5,95 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): env. 6,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,19

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): env.

4,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

: CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): >

10 000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: non

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: 2.0 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 24 mg/l

Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 75 mg/l

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: non

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 160

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: non

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: > 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 35 d

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

NOEC: 15 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: 2.0 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

chronique) Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Concentration: 3,2 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 3,4 % Durée d'exposition: 29 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,3 hrs (50 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,1 d (20 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,9 hrs (50 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10 h (40 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,2 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111 BPL: Pas d'information disponible.

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,3 h (50 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,3 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,6 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 5,7 hrs (50 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10,8 d (12 °C)

BPL: oui

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

### 4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable, échoue au critère de la

fenêtre de 10 jours Biodégradation: env. 48 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

BPL: oui

#### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 43 % Durée d'exposition: 28 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS:

400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

BPL: oui

Type de Test: aérobique

Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 38 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

BPL: non

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

### p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Coefficient de partage: nlog Pow: 0,871 (25 °C)

octanol/eau pH: 7

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: nlog Pow: 3,242 (25 °C)

octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

### 4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

log Pow: env. 2,12 (22 °C) Coefficient de partage: n-

octanol/eau pH: 6,7

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

log Pow: -0,269 (25 °C) Coefficient de partage: n-

octanol/eau pH: 6,7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

# p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Répartition entre les : Koc: 84

Méthode: OCDE ligne directrice 121 compartiments

environnementaux

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: 2.0 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Répartition entre les

compartiments environnementaux

: Koc: 445

# 4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Répartition entre les : Koc: < 18

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Répartition entre les : Koc: 12,59

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.7 Autres effets néfastes

### Produit:

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

eventualite d'une manipulation ou d'une

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### **Composants:**

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS:

400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** UN 3082 **ADR** UN 3082 **RID** UN 3082 **IMDG** UN 3082 IATA UN 3082

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, TETRAGLYCIDYL

METHYLENEDIANILINE)

**ADR** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, TETRAGLYCIDYL

METHYLENEDIANILINE)

**RID** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, TETRAGLYCIDYL

METHYLENEDIANILINE)

**IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, TETRAGLYCIDYL

METHYLENEDIANILINE)

IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(BISPHENOL Á EPOXY RESIN, TETRAGLYCIDYL

METHYLENEDIANILINE)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Risques subsidiaires Classe

**ADN** 9 **ADR** 9 **RID** 9 **IMDG** 9 **IATA** 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90
danger

Étiquettes : 9 Code de restriction en : (-)

tunnels

**RID** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version 2.0

Date de révision: 03.07.2025

Numéro de la FDS: 400001009851

Date de dernière parution: 07.10.2022 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

IATA (Passager)

Dangereux pour

: oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

 Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

: 51

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4511 protection de l'environnement

(Code de l'environnement

R511-9)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.10.2022 2.0 03.07.2025 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H302
H312
Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par contact cutané.
H315
Provoque une irritation cutanée.
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360F : Peut nuire à la fertilité.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

### Information supplémentaire

### Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2 H315 Méthode de calcul Eye Dam. 1 H318 Méthode de calcul Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



# **ARALDITE® LY 8615 US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.10.2022 2.0 03.07.2025 Date de la première version publiée:

09.02.2017

Date d'impression 04.07.2025

Muta. 2 H341 Méthode de calcul Repr. 1B H360F Méthode de calcul STOT RE 2 H373 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.